



**Délibération n° B2023-16**  
**du Bureau syndical**  
**Séance du 24 mars 2023**  
**Programme ACTEE - Sumac**

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de pouvoirs	: 0
Nombre de votants	: 11

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

**Secteur du CAP SIZUN :**

- René SOUBEN (Mahalon)

**Secteur du CENTRE :**

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

**Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**

- Xavier BOREL (Le Faou)

**Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :**

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

**Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

**Secteur de QUIMPER :**

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

**Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**

- Jacques RANNOU (Rospenden)

**Collège des EPCI :**

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

➤ **Excusés :** François HAMON, Stéphane LE DOARE, Marie-José TOULLEC ;

Est élu secrétaire de séance : Thomas FEREC

**6b. Programme ACTEE Sumac**  
**Délibération du Bureau N°B2023-16b**

La commission d'appel d'offres du 06 mars 2023 a déclaré infructueux l'appel d'offres pour les études, l'installation et la maintenance de systèmes de télégestion (les prix indiqués au BPU par les candidats étant incohérent par rapport aux prix figurants sur un devis classique d'entreprise).

La FNCCR qui pilote l'appel à projet PEUPLIER a indiqué qu'elle ne financera finalement pas la partie travaux, mais uniquement la partie études et avec possibilité de financement sur présentation de factures provenant directement des collectivités et non plus uniquement du SDEF.

Le Bureau du 23 septembre 2022 avait validé les conditions suivantes de financement de la partie installation : « L'objectif est de réaliser à minima 10 installations de télégestion dans le cadre du projet SUMAC pour une enveloppe globale de 66000 € HT dont 39600 € financé par le programme ACTEE. Pour obtenir l'ensemble des financements attendus, les travaux devront impérativement être réalisés avant le 31 décembre 2023. ».

Il est proposé au bureau syndical du SDEF d'apporter une participation financière de 80% dans la limite de 3 000 € par étude pour les installations de télégestion.

De la même manière que pour les programmes ACTEE précédents, il sera proposé une convention financière aux communes dans un second temps après réalisation de la phase 1 (Etude technique).

Il est à présent proposé les conditions suivantes de financement de la partie installation :

L'objectif est de réaliser dix installations de télégestion dans le cadre du projet SUMAC pour une enveloppe globale de 66000 € HT sans financement par le programme ACTEE.

Il est proposé au Bureau syndical du SDEF d'apporter une participation financière de 30 % dans la limite de 3 000 € HT par installation de télégestion.

De la même manière que pour les programmes ACTEE précédents, il sera proposé une convention financière aux communes concernant la partie études et la partie travaux.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe la participation financière du SDEF à 80 % dans la limite de 3 000 € par étude pour les installations de télégestion,
- fixe la participation financière du SDEF à 30 % dans la limite de 3 000 € HT les travaux d'installation de télégestion,
- approuve le modèle de convention,
- autorise le Président à signer les conventions et tout avenant.

**Le 02 octobre 2023**

**Le Président du SDEF**  
**Antoine COROLLEUR**



**Le secrétaire de séance**  
**Thomas FEREC**

